

**ARRÊTÉ N° ARR\_2023\_1292\_AL\_RD436\_SEPTMONCEL-LES MOLUNES**  
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU** la demande en date du 03 octobre 2023 par lesquelles Madame et Monsieur CAUTARD, représentés par Monsieur Nicolas LAMY Géomètre-Expert, domicilié 24 Quai Jobez 39400 MOREZ, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 436, au droit des parcelles cadastrées AM n° 163 et 164, situées au 545 route de Genève - Commune de SEPTMONCEL-LES MOLUNES en agglomération,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,
- VU** la consultation du Maire en date du 03 octobre 2023,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 Alignement**

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 26 septembre 2023, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points 101, 102 et 103 figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

**ARTICLE 2 Responsabilité**

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

### ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

### ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

### ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Avis du Maire :

Favorable.

St Sébastien les Moulins  
le 03/10/2023.

Le Maire  
Raphaël PERRIN

Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution  
Son représentant pour information  
La commune de SEPTMONCEL-LES MOLUNES pour information  
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

Signature de l'arrêté par le département



# COMMUNE DE SEPTMONCEL-LES-MOULINES (Jura)

## Section AM - Feuille 1

Parcelles n°164

Septmoncel - 545 route de Genève

Propriété de M. et Mme CAUTARD

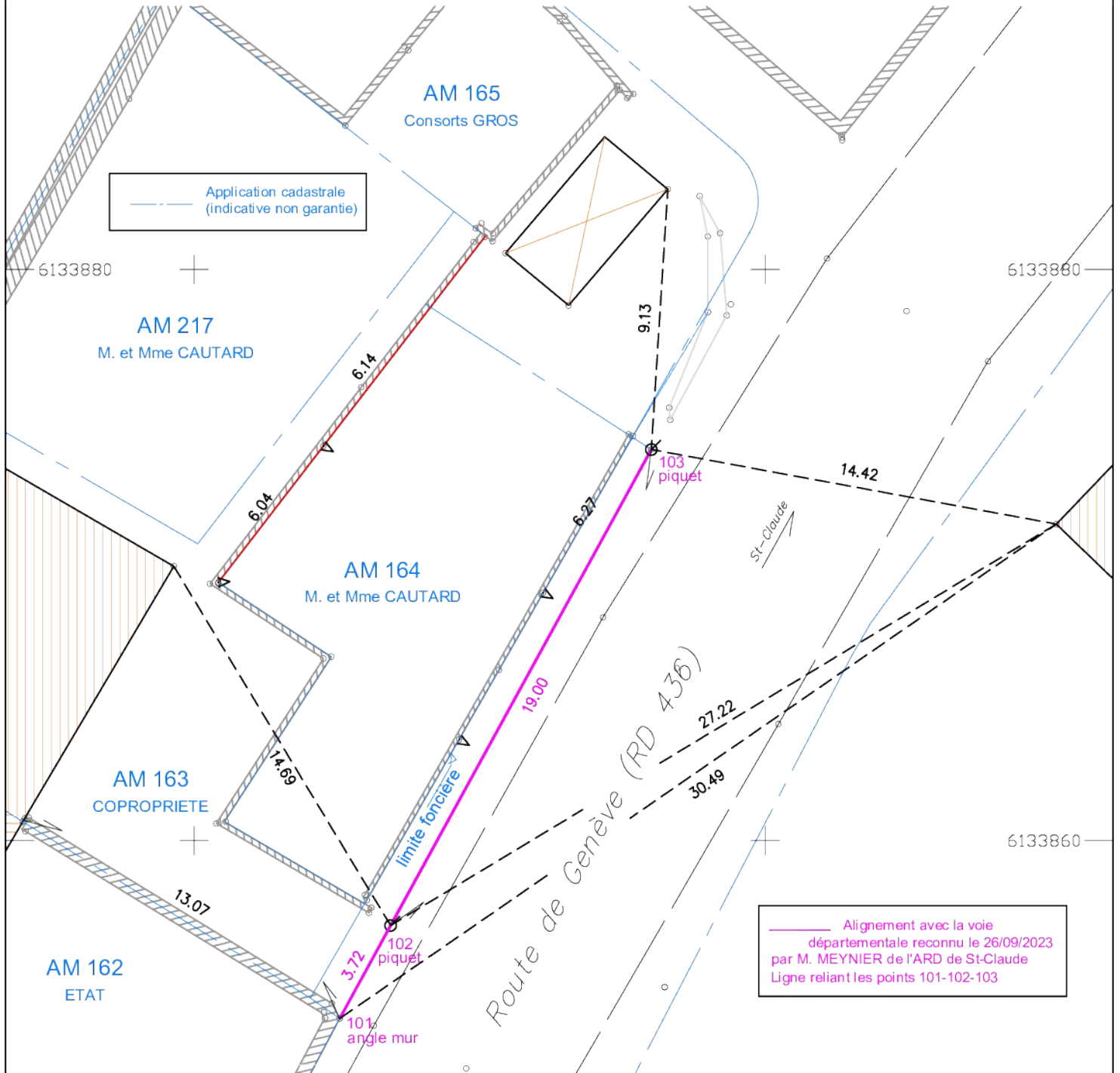
# PLAN DE L'ALIGNEMENT avec la RD 436

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06-10-2023

ID : 039-223900010-20231006-ARR\_2023\_1292-AR



DMPC numéro :-  
DMPC numéroté le :-

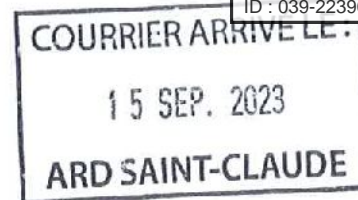
Système de coordonnées RGF93-projectionCC47

Les superficies des parcelles nouvelles sont des  
contenances cadastrales graphiques (contenance fiscale)



Nicolas LAMY - Géomètre-Expert  
24 quai Jobez - 39400 MOREZ  
tél:03.84.42.74.51 - OGE: 05962

Echelle: 1/200  
D0716Align  
26/09/2023



24, Quai Jobez 39400 MOREZ  
Tél : 03.84.42.74.51  
E-Mail : nicolas.lamy@geometre-expert.fr

A.R.D. de Saint-Claude  
2 rue des Frères Lumière  
39200 SAINT-CLAUDE

Morez, le 12 septembre 2023

Référence : D. 0716  
Commune : SEPTMONCEL LES MOLUNES

**Objet : Bornage de la propriété de M. et Mme CAUTARD à SEPTMONCEL LES MOLUNES.**

Madame, Monsieur ,

J'ai l'honneur de vous informer que je suis chargé de la délimitation et du bornage de la propriété de M. et Mme CAUTARD , cadastrée sur la commune de SEPTMONCEL LES MOLUNES , section AM , feuille 1 , parcelle(s) n° 163/164.

La propriété est située au droit de la D436. C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir assister à cette opération qui aura lieu le :

**Mardi 26 Septembre 2023 à 9h30 sur place**

Il est nécessaire de vous munir de tout documents utiles connus de vous, tels que plans, procès-verbaux de bornage ou autres.

Dans l'attente et à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Nicolas LAMY  
Géomètre-Expert

Département :  
JURA  
  
Commune :  
SEPTMONCEL LES MOLUNES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023 l'extrait est géré

Publié le 06-10-2023

ID : 039-223900010-20231006-ARR\_2023\_1292-AR

39303 CHAMPAGNOLE CEDEX  
tél. 03 84 52 01 31 -fax  
sdif.jura@dgif.finances.gouv.fr

Section : AM  
Feuille : 000 AM 01

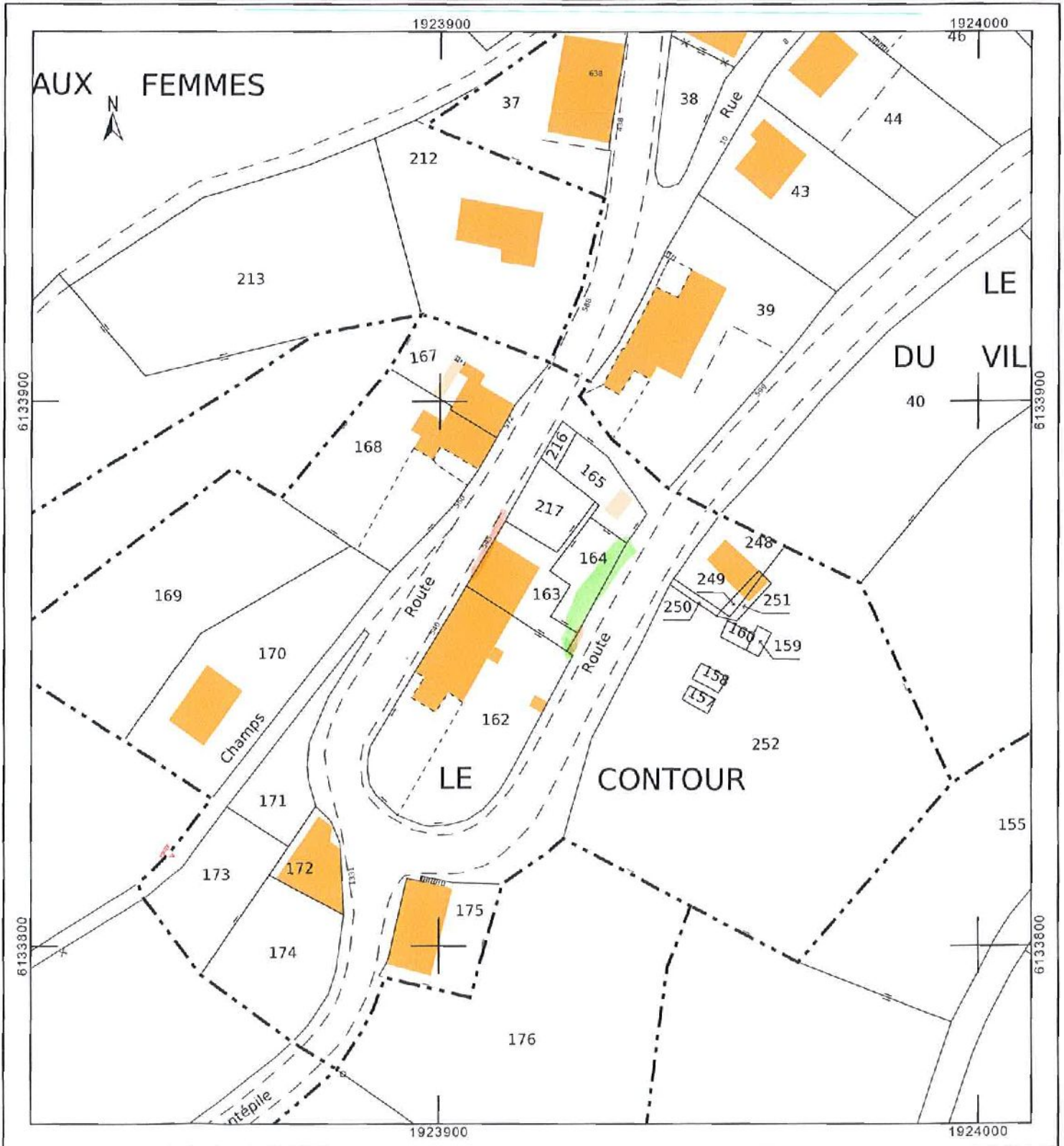
Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 12/09/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



## Meynier Jean-Christophe

**De:** Vincent Xavier  
**Envoyé:** mardi 3 octobre 2023 14:20  
**À:** Meynier Jean-Christophe  
**Objet:** TR: demande alignement\_Septmoncel\_RD 436  
**Pièces jointes:** D0716\_plan\_alignement.pdf

Merci



**Xavier VINCENT**

Responsable du pôle conservation du patrimoine routier  
ARD ST-CLAUDE

0384381225

0661375526

[xvincent@jura.fr](mailto:xvincent@jura.fr)

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement!

[www.jura.fr](http://www.jura.fr)



**De :** Agence routiere Saint Claude  
**Envoyé :** mardi 3 octobre 2023 10:44  
**À :** Vincent Xavier <xvincent@jura.fr>  
**Objet :** TR: demande alignement\_Septmoncel\_RD 436

**De :** Nicolas LAMY Géomètre-Expert <nicolas.lamy@geometre-expert.fr>  
**Envoyé :** mardi 3 octobre 2023 10:12  
**À :** Agence routiere Saint Claude <agence.routiere.sain@jura.fr>  
**Objet :** demande alignement\_Septmoncel\_RD 436

Bonjour,

Pour faire suite à la reconnaissance de l'alignement au droit de la RD 436 (rte de Genève) avec la parcelle riveraine AM 164 de SEPTMONCEL-LES-MOLUNES, vous trouverez ci joint le plan de l'alignement que j'ai établi.

L'alignement a été reconnu le 29 septembre dernier par M. MEYNIER de l'ARD. Il est défini par la ligne reliant les points 101-102-103.

Je vous prie de bien vouloir établir un arrêté individuel d'alignement.

Restant à votre disposition

Bien cordialement

--

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06-10-2023



ID : 039-223900010-20231006-ARR\_2023\_1292-AR

Nicolas LAMY Géomètre-Expert

24, Quai Jobez 39400 MOREZ T 03 84 42 74 51 F 09 70 60 35  
42 [nicolas.lamy@geometre-expert.fr](mailto:nicolas.lamy@geometre-expert.fr)